



26 janvier 2017

(17-0509)

Page: 1/1

Original: anglais

CHINE – SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS D'ALUMINIUM PRIMAIRE

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication du Japon

La communication ci-après, datée du 23 janvier 2017 et adressée par la délégation du Japon à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Je souhaite me référer aux consultations demandées par les États-Unis conformément aux articles 1^{er} et 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le "Mémorandum d'accord"), à l'article XXII:1 de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* ("GATT de 1994") et aux articles 7 et 30 de l'*Accord sur les subventions et les mesures compensatoires* ("Accord SMC") dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 17 janvier 2017, intitulée "*Chine – Subventions aux producteurs d'aluminium primaire*" (WT/DS519/1, G/SCM/D113/1, G/L/1173). Les autorités de mon pays m'ont chargé de notifier aux Membres qui prennent part aux consultations et à l'Organe de règlement des différends que le Japon souhaite être admis à participer à ces consultations, conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord.

D'après la demande de consultations présentée par les États-Unis, la question visée par ces consultations concerne les "subventions apportant des avantages aux producteurs chinois d'aluminium primaire" et leurs "effets défavorables" sur "le marché mondial", "le marché chinois" et/ou "tous les marchés de pays tiers". Le Japon est l'un des fournisseurs d'aluminium primaire à destination du monde entier¹, y compris de la Chine.² Ainsi, le Japon a un intérêt commercial substantiel dans la question visée par ces consultations.

¹ En 2015, la valeur totale des exportations d'aluminium sous forme brute (code 76.01 du SH) du Japon vers le reste du monde représentait 55,89 millions de dollars EU (calculée au taux de change de 1 \$EU = 116,74 JPY au 16 janvier 2017. Source: Statistiques du Ministère des finances du Japon. La monnaie d'origine dans laquelle sont exprimées les statistiques est le yen japonais).

² En 2015, la valeur totale des exportations d'aluminium sous forme brute (code 76.01 du SH) du Japon vers la Chine représentait 13,65 millions de dollars EU (calculée au taux de change de 1 \$EU = 116,74 JPY au 16 janvier 2017. Source: Statistiques du Ministère des finances du Japon. La monnaie d'origine dans laquelle sont exprimées les statistiques est le yen japonais).